



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Anciens terrains de golf : La MRC demande un engagement concret de Québec

**« Il faut aller plus loin qu'une simple réforme de la Loi sur
l'expropriation »
– Eric Westram, préfet**

Sainte-Thérèse, mercredi 23 mars 2022 – Eric Westram, préfet récemment élu de la MRC de Thérèse-De Blainville (MRC), a demandé et obtenu à l'unanimité le mandat des mairesses et maires du conseil de la MRC dans le but d'interpeller le gouvernement du Québec pour une stratégie nationale visant la protection des espaces verts, dont la transition des anciens terrains de golf notamment sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

« J'ai toujours défendu le fait qu'il soit injuste et périlleux de faire porter aux seuls contribuables d'une municipalité la responsabilité de la transition des anciens terrains de golf. C'est pourquoi, à titre de préfet, j'interpelle le gouvernement du Québec, la CMM et les autres municipalités et MRC pour que nous trouvions des solutions optimales et concertées qui donneront plus de latitude aux organisations municipales » a indiqué le préfet Westram.

Pour ce faire, la MRC trouve important de réfléchir stratégiquement sur l'enjeu de l'ancien golf de Rosemère en regard des nouvelles orientations nationales et métropolitaines à venir. Dans ce contexte, le conseil a statué qu'il est prématuré de donner suite à la demande de changement d'affectation de sol concernant les aires d'affectation en lien avec l'ancien site du golf de Rosemère.

Une vision nationale pour la protection des espaces verts

Par ailleurs, le préfet a réitéré l'objectif de protéger un maximum d'espaces verts et il pose ce geste visant à obtenir les outils qui permettront d'atteindre ce but.

Déjà, en novembre dernier, le conseil de la MRC a appuyé par voie de résolution, sous l'impulsion du nouveau préfet, la demande de l'UMQ au gouvernement du Québec visant à réformer la Loi sur l'expropriation afin que le total de l'indemnité versée soit basé essentiellement sur la valeur marchande de l'immeuble.

Or, il faut aller plus loin soutient le préfet Westram : « Il faut établir une vision cohérente nationale pour la préservation des espaces verts et fournir les moyens aux communautés d'y parvenir. La MRC veut prendre une part active dans ces

discussions qui auront lieu. Le gouvernement a la responsabilité de mettre en place des outils cohérents et stratégiques en matière d'aménagement du territoire en vue de permettre aux citoyens des municipalités d'avoir notamment les moyens financiers pour prendre des décisions éclairées face aux choix qui s'offrent à eux ».

Le préfet a déjà entrepris des discussions avec ses homologues et représentants du gouvernement du Québec sur différents dossiers qui viendront prochainement baliser l'aménagement du territoire, dont les futures orientations de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, les orientations gouvernementales en aménagement du territoire, la mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement et, finalement, l'élaboration d'une vision régionale de son Schéma d'aménagement et de développement.

-30-

Source

Kamal El-Batal, DBA., Adm. A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier
MRC de Thérèse-De Blainville
450 621-5546 (207)

Pour information

Jean Polloni
Relations de presse
450-575-8044
info@flipcommunications.com

À propos de la MRC Thérèse-De Blainville

« Porte d'entrée de la région des Laurentides, la MRC de Thérèse-De Blainville connaît une croissance exceptionnelle. Elle regroupe plus de 165 000 habitants répartis dans sept villes : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse. La MRC offre les avantages de l'attractivité de la région métropolitaine de Montréal, ajoutée aux multiples avantages d'une zone suburbaine. Il s'agit d'un milieu rempli d'opportunités pour les ménages et pour les investisseurs, offrant qualité de vie, environnement naturel et vitalité culturelle ».